



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Date de convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS

Etaient Absents : Mme CATEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR
Mme Florence COSSARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie LEVILLAIN
Mme Armelle POIRIER a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DELAHAYE
Mr Pascal CAILLY, excusé
Mme Véronica TROGLIA

Secrétaire de séance : Gilbert BAUDER

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	13
Pouvoirs	3
Votants	16

OBJET :

DECES D'UN ADJOINT AU MAIRE – DECISION DE SUPPRESSION OU DE MAINTIEN DU POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Mr Petiteville décédé le 19 avril 2023.

Monsieur le Maire expose que par délibération n°22/20 du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 5 postes d'adjoints.

Suite au décès de Monsieur Claude PETITEVILLE, 3^{ème} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Conformément à l'article L.2122-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), Mr le Préfet a été avisé par mail en date du 24 avril 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5 à L.2122-6, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 à L.2122-12

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire
- Envisage dans un second temps de revoir l'ensemble des délégations de fonction et de créer des postes de Conseillers Municipaux Délégués

Le tableau des adjoints est donc modifié comme suit :

- 1^{er} adjoint – Pascal LEGOIS
- 2^{ème} adjoint – Marie-Laure DELAHAYE
- 3^{ème} adjoint – Anne-Marie ARTUR
- 4^{ème} adjoint – Ronald SAHUT

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Rouxmesnil-Bouteville. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUXMESNIL-BOU' and 'Sein'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink.

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 05 JUIN 2023

Affiché le :

Notifié le : 08 JUIN 2023

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Rouxmesnil-Bouteville. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUXMESNIL-BOU' and 'Sein'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink.

Le Maire,